

**DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY**

**D-2014/614**

**Subvention aux associations. Réajustement des budgets d'activités d'accueil et de loisirs. Adoption. Autorisation.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires des enfants scolarisés dans les écoles publiques a conduit à une refonte importante de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs mis en œuvre par les associations de proximité.

L'accueil des enfants en dehors du temps scolaire a été repensé avec les associations partenaires essentiellement sur deux périodes de la semaine scolaire, la journée du mercredi et les accueils périscolaires.

Je vous ai présenté au Conseil Municipal du 27 octobre dernier la nouvelle organisation des Centres d'Accueils et de Loisirs des mercredis scolaires et les réajustements budgétaires nécessaires à leur accompagnement financier.

Un des enjeux de la réforme du temps scolaire était la diminution de la journée de classe de l'enfant.

Dorénavant, l'accueil périscolaire des enfants débute à 16h tous les soirs scolaires dans les écoles maternelles, et 3 soirs sur quatre dans les écoles élémentaires. Auparavant la prise en charge des enfants se faisait à 16h30.

Aujourd'hui, après deux mois de classe, les effectifs des enfants fréquentant ces accueils périscolaires à partir de 16h sont stabilisés.

De même, nous avons ouvert un accueil périscolaire associatif dans toutes les écoles élémentaires le mercredi matin.

Ces changements d'horaires et de temps scolaires se sont accompagnés d'augmentations de capacité d'accueil des enfants dont le détail par école et par quartier est joint en annexe.

Nous avons cette rentrée sur l'ensemble de la Ville de Bordeaux :

- 2 884 places d'accueil ouvertes dans les écoles maternelles à partir de 16h soit 704 places supplémentaires depuis la rentrée et un taux de couverture de 43,85% contre 34,20% l'année scolaire passée.
- 2 760 places d'accueil ouvertes dans les écoles élémentaires à partir de 16h soit 1 430 places supplémentaires depuis la rentrée et un taux de couverture de 29,24% contre 17,79% l'année scolaire passée.

Cette forte augmentation s'explique notamment par le conventionnement de projets associatifs d'accueils périscolaires déclarés auprès des services de l'Etat dans 11 écoles élémentaires, dans lesquelles seules des propositions d'aides aux devoirs et d'accompagnement à la scolarité étaient proposées aux enfants.

Ces écoles sont : Montgolfier, Achard, Labarde, Vieux Bordeaux, St Bruno, Anatole France, Alphonse Dupeux, Jacques Prévert, André Meunier, Ferdinand Buisson et Carle Vernet.

- 1 044 places d'accueil ouvertes le matin dans les écoles élémentaires soit 246 places supplémentaires depuis la rentrée, et leur ouverture un jour de plus par semaine, les mercredis matins.

Ces nouvelles capacités à prendre en compte par les associations de proximité se traduisent par des réajustements de subventions à la baisse ou à la hausse, en regard des attributions décidées dans le cadre de la délibération du 16 décembre 2013 n°D-2013/725.

Le tableau ci-dessous vous en présente les montants par associations.

Accueil Périscolaire (APS)					
	Matin	Matin	Soir	Soir	
Associations	Places juin 2014	Places septembre 2014	Places juin 2014	Places septembre 2014	Réajustements des subventions votées au BP 2014 en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers	434	558	1 084	1 688	42 082
Union ST Jean	98	108	416	686	11 891
Club Pyrénées Aquitaine (CPA Tauzin)	28	36	264	504	4 594
Jeunes de Saint Augustin			170	282	0
Avant-garde Jeanne d'Arc	0	54	186	286	14 066
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	28	36	264	504	39 292

Union ST Bruno	42	72	190	612	53 871
Union Sportive des Chartrons	112	144	374	506	11 117
Coqs Rouges	14	18	82	180	14 341
Patronage Cazemajor Yser	28	0	152	0	- 27 339
Association Petite Enfance Enfance Familles (APEEF)			250	350	13 491
Centre Social Foyer Fraternel			70	98	5 630
Amicale Laïque David Johnston			100	140	1 199
O'Sol de Portugal	14	18	0	54	3 363
Astrolabe			0	72	759
Total	798	1 044	3 510	5 644	188 357

Enfin cette rentrée, nous avons mis en application les décisions prises suite à un diagnostic des activités associatives organisées pendant la pause méridienne.

Dorénavant deux dispositifs cohabitent :

- le renforcement de la surveillance des cours avec des adultes en capacité d'animation de jeux de cour.

- le maintien et le renforcement d'activités associatives déclarées auprès des services de l'Etat contribuant à l'encadrement éducatif des enfants.

Cette réorganisation s'est faite à moyens constants et je vous propose de réajuster en conséquence les budgets de certaines associations votés au Budget 2014.

Le tableau ci-dessous vous en présente le détail :

Interclasse	
Associations	Réajustements des subventions votées au BP 2014 en euros
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	- 6 009
Union ST Jean	- 2 051
Club Pyrénées Aquitaine-Maison de Quartier du Tauzin	- 4 109
Union Saint Bruno	+ 8 584
Patronage Laique Cazemajor Yser	- 884

Enfin, nous devons prendre en compte de nouvelles dépenses liées à :

- l'augmentation des capacités d'accueil de 2 Centres de Loisirs pour les 3/5 ans pendant les vacances d'été et de Toussaint pour un coût de 18 880 euros à affecter à l'Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux
- la prise en compte du renforcement de l'équipe d'animation et d'entretien du nouveau centre d'animation Argonne- Nansouty- Saint Genès pour un montant de 13 557 euros

Le montant global des subventions à affecter (229 378 euros) est disponible sur les crédits Jeunesse suite à la réaffectation de crédits d'activités non dépensés sur le présent exercice et le vote en Décision Modificative du 23 juin dernier d'un budget supplémentaire destiné à financer les nouveaux besoins d'accueils périscolaires suite à la mise en place de la réforme du temps scolaire.

Conformément à la loi et au titre de l'exercice 2014, il est nécessaire de conclure des avenants aux conventions de partenariat qui lient déjà la Ville à ces associations œuvrant en faveur de l'Enfance.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver la liste des associations partenaires de la ville
- signer les conventions ou avenants afférents à chaque association subventionnée
- décider le versement des sommes prévues aux associations concernées

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Quartier Bordeaux Maritime

Ecole	Association	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Matin</b>	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Soir</b>
Achard Maternelle	CA Bacalan		28
Achard Élémentaire	CA Le Lac	18	18
Jean Monnet Maternelle	CA Le Lac		14
Jean Monnet Élémentaire	CA Le Lac	18	18
Charles Martin Élémentaire	CA Bacalan	18	36
Charles Martin Maternelle	CA Bacalan		42
Dupaty Élémentaire	US Chartrons	36	72
Joséphine Maternelle	US Chartrons		56
Labarde Élémentaire	CA Bacalan	18	18
Lac II Élémentaire	CA Le Lac	18	18
Lac II Maternelle	CA Le Lac		14
Lac III Maternelle	CA Le Lac		28
Le point du Jour Maternelle	CA Bacalan		28
Lucien Faure Maternelle	CA Bacalan		28
Vaclav Havel Élémentaire	Ca Sarah Bernhard	36	36
Vaclav Havel Maternelle	CA Sarah Bernhard		28

**Quartier Grand Parc/ Paul Doumer**

<b>Ecole</b>	<b>Association</b>	<b>APS places conventionnées Septembre 2014 Matin</b>	<b>APS places conventionnées Septembre 2014 Soir</b>
Albert Schweitzer Elémentaire	Chantecler	18	54
Albert Schweitzer Maternelle	Chantecler		42
Balguerie Elémentaire	US Chartrons	36	108
Condorcet Elémentaire	CA Grand Parc	18	
Condorcet Elémentaire	Chantecler		54
Condorcet Maternelle	Chantecler		42
David Johnston Elémentaire			
Lagrange Maternelle	Amicale Laique David Johnston		84
Montgolfier Elémentaire	Chantecler	18	144
Montgolfier Maternelle	Chantecler		126
Paul Berthelot Maternelle	Foyer Fraternel		98
Pierre Trebod Maternelle	Chantecler		42
Sousa Mendes Elémentaire	US Chartrons	36	72
Sousa Mendes Maternelle	US Chartrons		70
Stendhal Elémentaire	US Chartrons	36	72
Stendhal Maternelle	US Chartrons		56

## Quartier Bordeaux Centre

Ecole	Association	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Matin</b>	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Soir</b>
Albert Barraud Elémentaire			
Anatole France Elémentaire	Union St Bruno	18	72
Anatole France Maternelle	Union St Bruno		56
Naujac Maternelle	Amicale Laïque David Johnston		56
Paix Maternelle	Union St Bruno		56
Pas Saint Georges Maternelle	CA ST Pierre		56
Paul Bert Elémentaire	CA ST Pierre	18	108
Paul Bert Maternelle	CA ST Pierre		56
St Bruno Elémentaire	Union St Bruno	18	108
St Bruno Maternelle	Union St Bruno		70
Vieux Bordeaux Elémentaire	O'Sol du Portugal	18	54

Quartier St Augustin/ Tauzin/ Alphonse Dupeux

Ecole	Association	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Matin</b>	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Soir</b>
Albert Thomas Elémentaire	CPA Tauzin	18	72
Albert Thomas Maternelle	JSA		56
Alphonse Dupeux Maternelle	Union St Bruno		70
Alphonse Dupeux Elémentaire	Union St Bruno	18	108
Bechade Maternelle	CPA Tauzin		56
Flornoy Elémentaire	JSA		36
Flornoy Maternelle	JSA		112
Loucheur Elémentaire	CPA Tauzin	18	72

## Quartier Nansouty ST Genès

Ecole	Association	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Matin</b>	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Soir</b>
Argonne Maternelle	Les Coqs Rouges		70
Cazemajor Elémentaire	CA Argonne	36	54
Deyries-Sablères Elémentaire	Union St Bruno	18	90
Jacques Prévert Elémentaire	Union St Bruno	18	72
Paul Antin Maternelle	Union St Jean		126
Solférino Maternelle	Les Coqs Rouges		56
Somme Elémentaire	Union St Jean	54	180
Yser Maternelle	Union St Jean		70

## Quartier Bordeaux Sud

Ecole	Association	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Matin</b>	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Soir</b>
André Meunier Elémentaire	CA Argonne	36	90
Barbey Maternelle	Union St Jean		42
Beck Maternelle	CA Bordeaux Sud		42
Carle Vernet Elémentaire	CA Bordeaux Sud	36	36
Carle Vernet Maternelle	CA Bordeaux Sud		28
F. De Préssensé Maternelle	La Maison des enfants		56
Ferdinand Buisson Elémentaire	CA Bordeaux Sud	18	
Ferdinand Buisson Elémentaire	Astrolabe		72
Fieffe Maternelle	Union St Jean		70
Francin Elémentaire	Union St Jean	36	108
Henri IV Elémentaire	Les Coqs Rouges	18	54
Menuts Elémentaire	CA St Michel	36	36
Menuts Maternelle	Jardin de l'eau Vive		28
Noviciat Maternelle	Jardin de l'eau Vive		56

## Quartier Bastide Benauges

Ecole	Association	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Matin</b>	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Soir</b>
Franc Sanson Maternelle	La Maison Soleil		14
Franc Sanson Elémentaire	CA Benauges		18
Benauges Elémentaire	CA Benauges	18	54
Benauges Maternelle	La maison soleil		42
Montaud Elémentaire	CA Queyries	18	72
Nuits Maternelle	La maison soleil		56
Nuyens Elémentaire	CA Queyries	54	96
Nuyens Maternelle	La maison soleil		56
Thiers Elémentaire	CA Benauges	36	72
Thiers Maternelle	La maison soleil		42

## Quartier Caudéran

Ecole	Association	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Matin</b>	APS places conventionnées Septembre 2014 <b>Soir</b>
Bel Air Elémentaire	JSA		36
Bernard Adour Maternelle	JSA		42
Jean Cocteau Maternelle	CA Monséjour		56
Jules Ferry Elémentaire	CA Monséjour	36	108
Jules Ferry Maternelle	CA Monséjour		98
Paul Doumer Maternelle	CA Monséjour		56
Paul Doumer Elémentaire	CA Monséjour	36	72
Paul Lapie Elémentaire			
Paul Lapie Maternelle	AGJA		70
Pins Francs Elémentaire	AGJA	54	90
Pins Francs Maternelle	AGJA		70
Jean Cocteau Elémentaire	CA Monséjour	36	
Raymond Poincaré Elémentaire			
Raymond Poincaré Maternelle	CA Monséjour		70
St André Maternelle	CA Monséjour		42
Stehelin Elémentaire			
Stehelin Maternelle	AGJA		56

## **D-2014/615**

### **Subventions aux associations. Activités péri-éducatives. Adoption. Autorisation.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Loi pour la Refondation de l'École, le Gouvernement a souhaité réformer les rythmes scolaires. Les décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013 et n°2014-457 du 7 mai 2014, fixent les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire.

La Ville de Bordeaux a fait le choix, dès février 2013, de s'engager dans la mise en application de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014, afin de prendre le temps de construire un projet de qualité, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La réorganisation du temps scolaire laissera donc place à de nouvelles activités, les Temps d'Activités Péri éducatives (TAP) qui s'organiseront de manière différente pour les écoles maternelles et élémentaires, afin de respecter au mieux les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.

Pour les écoles maternelles, les activités péri éducatives seront organisées durant toute la pause méridienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans chaque école.

Chaque enfant pourra ainsi bénéficier, s'il le souhaite, de deux séances d'activité par semaine, organisées en petits groupes.

Les cours de récréation seront, de ce fait, un espace plus apaisé, puisque allégées du nombre d'enfants pris en charge dans ces ateliers.

Pour les écoles élémentaires, les activités péri éducatives seront organisées en une séance hebdomadaire de deux heures, de 14h30 à 16h30, qui aura lieu, selon les écoles, un des quatre après-midi scolaires de la semaine, ce jour étant fixe pour l'année et identique pour toutes les classes d'une même école.

Cette organisation permettra à chaque enfant, inscrit à ces nouvelles activités, de bénéficier, durant l'année, d'ateliers dans les murs de l'école, mais également dans des équipements spécifiques pour des animations à caractère sportif, culturel, scientifique et éco-citoyen.

Ces nouvelles activités seront offertes gratuitement aux enfants, sur inscription.

Pour l'animation de ces activités péri éducatives, Bordeaux a fait le choix de s'appuyer sur les associations partenaires de la Ville, qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs, mais également sur d'autres associations ayant fait preuve d'expérience et de garanties suffisantes pour l'animation de ces nouveaux temps de loisirs.

Ces associations ont été retenues sur la base de leur champ de compétence propre, proposant diverses actions à caractère sportif, culturel, citoyen, scientifique et de loisirs, dans une organisation qui garantit à chaque enfant la découverte de plusieurs thématiques d'activités tout au long de son parcours scolaire.

Par ailleurs, pour les écoles élémentaires, la Ville a fait le choix de positionner une personne chargée du poste de référent des activités péri éducatives, qui sera présente en sus des équipes d'animation chaque jour de TAP.

Cette mission sera également confiée à un personnel associatif identifié, et consistera à :

- assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des activités péri éducatives sur l'école,
- veiller à la réalisation des activités péri éducatives,
- veiller à la mise en sécurité des enfants,
- et contribuer à la démarche partenariale sur l'école.

Les activités péri éducatives proposées aux enfants s'articuleront principalement autour des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant,
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés,
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres,
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant,
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école,
- et participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

Par délibération du 23 juin 2014 n°D-2014/330 vous avez autorisé Monsieur le Maire à voter un budget supplémentaire au titre de l'exercice 2014 permettant de financer les associations retenues pour l'animation et l'organisation des activités péri éducatives de la rentrée scolaire. La totalité de ce budget supplémentaire a été affecté lors des trois derniers conseils municipaux.

Les crédits correspondants au montant des subventions affecté aujourd'hui sont issus d'un disponible sur les lignes du budget d'investissement prévu pour les activités péri éducatives non consommé par les associations, et dont la réaffectation en budget de subventions est inscrite lors de la décision modificative n°2.

Je vous propose d'attribuer aujourd'hui 121 687,50 euros au titre des activités péri éducatives.

Cette somme se répartit ainsi :

- Activités péri éducatives en écoles maternelles : 26 411 euros
- Activités péri éducatives en écoles élémentaires : 89 954,50 euros
- Référents des activités péri éducatives en écoles élémentaires : 5 322 euros

Vous trouverez l'affectation de cette somme par activité et par association dans les tableaux joints au présent rapport.

Le détail des associations intervenantes par école et par quartier est également annexé.

Conformément à la loi et au titre de l'exercice 2014, il est nécessaire de conclure des avenants aux conventions de partenariat qui lie déjà la Ville à certaines associations œuvrant en faveur de l'Enfance, ainsi que d'établir une convention initiale pour les associations nouvellement investies dans ce champ d'action.

Dans ces conventions, la Ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- approuver la liste des associations partenaires de la Ville,
- signer les conventions ou avenants afférents à chaque association subventionnée,
- et décider le versement des sommes prévues aux associations concernées.

#### **Activités péri éducatives en écoles maternelles**

<b>Associations</b>	<b>Subvention en euros</b>
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	9 904
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	16 507
<b>TOTAL</b>	<b>26 411</b>

#### **Activités péri éducatives en écoles élémentaires**

<b>Associations</b>	<b>Subvention en euros</b>
Cap sciences Centre de culture scientifique technique et industrielle Bordeaux Aquitaine	5 047,50
Amicale Laïque Bacalan	13 261
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	33 302
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	38 344
<b>TOTAL</b>	<b>89 954,50</b>

**Référent des activités péri éducatives**

<b>Associations</b>	<b>Subvention en euros</b>
Amicale Laïque Bacalan	964
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	1788
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	2 570
<b>TOTAL</b>	<b>5 322</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du ..... et reçue en la Préfecture le .....

**ET**

Monsieur ....., Président de l'Association ....., autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du .....

**EXPOSENT**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de l'Enfance et la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

**CONSIDERANT**

Que l'Association ....., domiciliée ....., dont les statuts ont été approuvés le ....., exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association ..... sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

**CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT:**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention est conclue pour l'exercice 2014 et définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme et des objectifs généraux.

## **ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS**

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de l'Enfance et la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

### **I – Des activités péri éducatives**

Ces activités ludiques et éducatives sont proposées aux écoliers bordelais pendant la pause méridienne pour les enfants de maternelle, et sur un module de deux heures hebdomadaires de 14h30 à 16h30 pour les élémentaires.

Elles contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres
- développer la curiosité et l'esprit collaboratif de l'enfant
- favoriser l'expérimentation
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école

L'Association s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés, au cours de la période du 2 septembre au 31 décembre 2014, à l'encadrement, la sécurité et l'animation des activités (détail des écoles d'intervention et du nombre de groupes d'enfants pris en charge joint en annexe).

L'Association élabore la programmation des activités en collaboration avec les différents acteurs éducatifs de l'école.

L'Association participe au suivi et à l'évaluation de ces activités et remet à la Ville tous les documents et informations nécessaires à ces fins.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

La Ville de Bordeaux donnera les moyens matériels destinés à la mise en œuvre de cette offre de loisirs éducatifs et de loisirs, et, notamment certains locaux municipaux (scolaires et autres), qui feront l'objet de conventions particulières de mise à disposition.

## **II – Un poste de référent des activités péri éducatives**

Ce personnel est positionné dans chacune des écoles élémentaires en sus de l'équipe d'animation des activités péri éducatives chaque jour de leur déroulement.

Cette mission, confiée à un personnel identifié de l'Association, consistera à :

- assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des activités péri éducatives sur l'école
- assurer la transmission de l'information et de la communication concernant le fonctionnement des activités auprès des familles
- veiller à la réalisation et au suivi des activités péri éducatives
- veiller à la mise en sécurité des enfants
- contribuer à la démarche partenariale sur l'école

Dans cette optique, l'Association s'engage à mettre en place ce poste de référent des activités péri éducatives dans les écoles élémentaires suivantes :

-

### **ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour la mise en œuvre **des activités péri éducatives maternelles**, un montant de .....€, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90 % à la signature de la convention.

Le solde après présentation du bilan définitif en 2015.

2) Pour la mise en œuvre **des activités péri éducatives élémentaires**, un montant de .....€, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90 % à la signature de la convention.

Le solde après présentation du bilan définitif en 2015.

3) Pour **le poste de référent des activités péri éducatives élémentaires**, un montant de .....€, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

100 % à la signature de la convention.

Le versement des subventions sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont : ..... - n° de compte  
XXXXX.XXXXX.XXXXXXXXXXX.XX.

### **ARTICLE 4 – CONTROLE FINANCIER ET DES ACTIVITES**

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi 84.148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du

bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Les deux parties à la présente convention prévoient des réunions de suivis des opérations et de bilan, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ✓ **Présentation d'un rapport d'activités intermédiaire, puis définitif, par action**
- ✓ **Présentation d'une situation financière intermédiaire, puis définitive, par action**
- ✓ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice, par action
- ✓ Mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux, par action
- ✓ Evaluation des actions menées

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITES – ASSURANCES**

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

L'Association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans l'école ou les autres locaux municipaux ou notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- ✓ A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés par des tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- ✓ A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'Association devra souscrire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- ✓ Une garantie à concurrence de 7 623 000 euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- ✓ Une garantie pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non, à concurrence de 1 525 000 euros,
- ✓ Une garantie pour les risques – incendie-explosion ; dégâts des eaux, recours des voisins ou des tiers à concurrence de 300 000 euros, par sinistre et par an.

Ainsi qu'une renonciation à recours de l'Association et de ses assurances au-delà de ces sommes. Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à recours contre l'Association au-delà de ces sommes.

L'Association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'elle serait fondée à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'Association devra remettre à la Ville, copie de sa police d'assurance en cours, y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville 8 jours avant le début des activités, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant leurs dommages matériels ou bien mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

#### **ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION**

La présente convention est conclue pour l'année civile 2014.

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### **ARTICLE 8 – RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à la dite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Bordeaux lettre R.A.R., l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

#### **ARTICLE 9 – MODALITES PARTICULIERES**

L'Association s'engage :

- à faire état de la participation financière de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.
- à faire apparaître les logos de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sur toutes les publications relatives à ce dispositif.
- à favoriser l'accueil sur les sites des représentants partenaires des actions mises en œuvre

#### **ARTICLE 10 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

**ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE**

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : .....

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le .....

**Pour la Ville de Bordeaux**

**Pour l'Association**

**Pour le Maire**  
Emmanuelle Cuny  
Adjoint au Maire

XXXXXXXXXXXXXXXX

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 1 BORDEAUX MARITIME**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
JEAN MONNET	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Animation Le Lac	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
LAC II 627	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Animation Le Lac	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
LAC III	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
VACLAV HAVEL	Mat		Centre d'Animation Sarah Bernhardt					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Sarah Bernhardt	Centre d'Animation Sarah Bernhardt	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
LE POINT DU JOUR	Mat		Centre d'Animation Bacalan					
LABARDE	Elem Mardi	Amicale Laique Bacalan	Centre d'Animation Bacalan	Amicale Laique Bacalan	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 1 BORDEAUX MARITIME**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
CHARLES MARTIN	Mat		Centre d'Animation Bacalan					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Bacalan	Centre d'Animation Bacalan	Amicale Laique Bacalan	Association Sportive Charles Martin			
ACHARD 628	Mat		Centre d'Animation Bacalan					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Bacalan	Centre d'Animation Bacalan	Amicale Laique Bacalan				
LUCIEN FAURE	Mat		Centre Social Bordeaux Nord					
SOUSA MENDES	Mat		Maison de Quartier U.S. Chartrons					
	Elem Jeudi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Centre Social Bordeaux Nord	Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSI)	Optimômes	La Caisse à Outils	
JOSEPHINE	Mat		Centre Social Bordeaux Nord					
DUPATY	Elem Lundi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Centre Social Bordeaux Nord	Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSI)	Optimômes	La Caisse à Outils	

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 2 CHARTRONS - GRAND PARC - JARDIN PUBLIC**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante
STENDHAL	Mat		Maison de Quartier U.S. Chartrons					
	Elem Mardi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Centre Social Foyer Fraternel	La Caisse à Outils			
PAUL BERTHELOT	Mat		Centre Social Foyer Fraternel					
BALGUERIE	Elem Vendredi	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	La Caisse à Outils	Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSII)	Couleur Garonne		
ALBERT SCHWEITZER	Mat		Centre Social G.P. Intencité					
	Elem Jeudi	Maison de Quartier Chantecler	Centre Social G.P. Intencité	Maison de Quartier Chantecler	Centre d'Animation Grand Parc			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 2 CHARTRONS - GRAND PARC - JARDIN PUBLIC**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante
CONDORCET	Mat		Maison de Quartier Chantecler Centre Social G.P. Intencité					
	Elem Mardi	Maison de Quartier Chantecler	Centre Social G.P. Intencité	Maison de Quartier Chantecler	Centre d'Animation Grand Parc			
CS PERRRE TREBOD	Mat		Centre d'Animation Grand Parc					
MONTGOLFIER	Mat		Maison de Quartier Chantecler					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier Chantecler	Maison de Quartier Chantecler	Centre Social G.P. Intencité	Centre d'Animation Grand Parc			
LAGRANGE	Mat		Amicale Laïque David Johnston					
DAVID JOHNSTON	Elem Lundi	Amicale Laïque David Johnston	Amicale Laïque David Johnston	Maison de Quartier Chantecler				

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 3 CENTRE VILLE**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante
PAS SAINT GEORGES	Mat		Centre d'Animation St Pierre					
VIEUX BORDEAUX	Elem Jeudi	Centre d'Animation St Pierre	Centre d'Animation St Pierre	O'Sol de Portugal				
SAINT BRUNO	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
COIPAIX	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
NAUJAC	Mat		Amicale Laique David Johnston					
ALBERT BARRAUD	Elem Jeudi	Amicale Laique David Johnston	Amicale Laique David Johnston					
ANATOLE France	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
	Elem Mardi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
PAUL BERT	Mat		Centre d'Animation St Pierre					
	Elem Mardi	Centre d'Animation St Pierre	Centre d'Animation St Pierre	A.P.E.E.F. La Maison des Enfants	Maison de Quartier Les Coqs Rouges			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 4 SAINT AUGUSTIN - TAUZIN - ALPHONSE DUPEUX**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
ALPHONSE DUPEUX	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
	Elem Jeudi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
633 FLORNOY	Mat		Maison de Quartier J.S.A.					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier J.S.A.	Maison de Quartier J.S.A.					
ALBERT THOMAS	Mat		pas d'activités avant le retour sur l'école					
	Elem Mardi	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Bordeaux Etudiants Club				
BECHADE	Mat		Maison de Quartier CPA-Tauzin					
LOUCHEUR	Elem Lundi	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Bordeaux Etudiants Club				

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 5 NANSOUTY - SAINT GENES**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
SOLFERINO	Mat		Maison de Quartier Les Coqs Rouges					
JACQUES PREVERT	Elem Lundi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
ARGONNE	Mat		Maison de Quartier Les Coqs Rouges					
DEYRIES SABLIERES	Elem Vendredi	Centre d'Animation Argonne St Genès	Centre d'Animation Argonne St Genès	Maison de Quartier Union St Jean	A.P.E.E.F. La Maison des Enfants			
YSER	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
CAZEMAJOR	Elem Mardi	Centre d'Animation Argonne St Genès	Centre d'Animation Argonne St Genès	Bordeaux Etudiants Club				
PAUL ANTIN	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
SOMME	Elem Jeudi	Maison de Quartier Union St Jean	Maison de Quartier Union St Jean	AROEVEN	Bordeaux Etudiants Club			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 6 BORDEAUX SUD**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
MENUTS	Mat		A.P.E.E.F. Le Jardin de l'Eau Vive					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Saint Michel	Centre d'Animation Saint Michel	Envol d'Aquitaine Bordeaux Mirail				
FRANCIS DE PRESSENSE	Mat		A.P.E.E.F. La Maison des Enfants					
HENRI IV	Elem Jeudi	Maison de Quartier Les Coqs Rouges	Maison de Quartier Les Coqs Rouges	Centre d'Animation Saint Michel				
NOVICIAT	Mat		A.P.E.E.F. Le Jardin de l'Eau Vive					
BARBEY	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
ANDRE MEUNIER	Elem Lundi	Centre d'Animation Argonne St Genes	Centre d'Animation Argonne St Genes	Centre d'Animation Saint Michel	Envol d'Aquitaine Bordeaux Mirail			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 6 BORDEAUX SUD**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
FRANCIN	Elem Mardi	Maison de Quartier Union St Jean	Maison de Quartier Union St Jean	Centre d'Animation Saint Michel				
FIEFFE	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
CC BECK	Mat		Centre d'Animation Bordeaux Sud					
F. BUISSON	Elem Vendredi	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Astrolabe	Centre d'Animation Bordeaux Sud				
CARLE VERNET	Mat		Centre d'Animation Bordeaux Sud					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Astrolabe	Centre d'Animation Argonne St Genes			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 7 LA BASTIDE**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Referent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
BENAUGE	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
	Elem Mardi	Centre d'Animation Benauge	Centre d'Animation Benauge	Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	La Caisse à Outils	Bordeaux Basket	AROEVEN	Eclaireuses, Eclaireurs de France
FRANC SANSON	Mat		Centre d'Animation Benauge					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Benauge	Centre d'Animation Benauge	Hockey Garonne Sport				
NUYENS	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Benauge	Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	Bordeaux Basket	Hockey Garonne Sport	
THIERS	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Benauge	Centre d'Animation Benauge	Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	Bordeaux Basket	Eclaireuses, Eclaireurs de France		
NUITS	Mat		A.P.E.E.F. La Maison Soleil					
MONTAUD	Elem Jeudi	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Queyries	Centre d'Animation Benauge	Bordeaux Basket			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 8 CAUDERAN**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
JEAN COCTEAU	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Jeudi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Maison de Quartier A.G.J.A.	La Caisse à Outils			
JULES FERRY 637	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Maison de Quartier A.G.J.A.				
BERNARD ADOUR	Mat		Maison de Quartier J.S.A.					
BEL AIR	Elem Lundi	Maison de Quartier J.S.A.	Maison de Quartier J.S.A.					
SAINT ANDRE	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
PAUL LAPIE	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Vendredi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	Amicale Laique David Johnston	AROEVEN			

**Associations organisatrices des Activités Péri Educatives  
par quartier et par école.**

**QUARTIER 8 CAUDERAN**

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
RAYMOND POINCARE	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Stade Bordelais A.S.P.T.T.	Club Athlétique Municipal			
PINS FRANCS CCO	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Lundi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	La Caisse à Outils				
STHELIN	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Mardi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier J.S.A.			
CLOS MONTESQUIEU	MAT		Centre d'Animation Monséjour					
PAUL DOUMER	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Mardi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Amicale Laique David Johnston				